

1 place de la Gare 77170 Brie-Comte-Robert

**2**:01 60 62 15 81

#### SEANCE DU MARDI 30 MAI 2023

N° 28-2023 Annule et remplace la délibération N° 19-2023 Objet : Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales

Vu la loi de finances pour 2020 et notamment son article 16 prévoyant le gel des taux intercommunaux de taxe d'habitation à hauteur des taux de 2019,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 1er février 2023,

Vu la délibération N° 10-2023 en date du 16 février 2023, portant adoption du Budget Primitif 2023 de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie,

Vu la délibération N° 19-2023 en date du 05 avril 2023 fixant les taux d'imposition des taxes directes locales,

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article 1er: Fixe pour l'année 2023 les taux de référence pour la fiscalité « ménage » à :

- 3,18 % pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti.
- 0,00 % pour la Taxe sur le Foncier Bâti.
- 7,77 % pour la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires.

Article 2 : Fixe pour l'année 2023 le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises à 23,41 % pour l'ensemble du territoire de la Communauté de communes.

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à signer l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 31 mai 2023.

Le Président,
Jean LAVIOLETTE

Accusé de réception en préfecture 077-247700644-20230530-28-2023\_Del-DE Date de télétransmission : 01/06/2023 Date de réception préfecture : 01/06/2023



1 place de la Gare 77170 Brie-Comte-Robert

**2**: 01 60 62 15 81

: communaute@loreedelabrie.fr

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 30 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mai à dix-neuf heures et une minute, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le vingt-trois mai deux mille vingt-trois s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

#### Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, GONZAGUE (arrivée avant le vote de la délibération N° 31-2023), LABRUYERE, LAFORGE, NOEL, ROLLET, SAUVIGNON, VINIT et Messieurs BEZOT, CHEVALIER, COLLON, DARMON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAMANIEGO, SAUVIGNON, SERGEANT, VILLAÇA, WOFSY.

## Etaient représentés :

Madame BOYER pouvoir à Madame VINIT. Madame MOLINERIS pouvoir à Monsieur COLLON. Madame SANTIN pouvoir à Monsieur SERGEANT.

## Etaient absents excusés :

Madame MERIAUX.

Messieurs COULOUMY et MORIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame NOEL a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : 30

Membres en exercice : 30

Membres présents : **23** (de la délibération N° 26-2023 à N° 30-2023) puis **24** (de la délibération N° 31-2023 à N° 34-2023)

Membres excusés et représentés : 3

Membres absents non représentés : **4** (de la délibération N° 26-2023 à N° 30-2023) puis **3** (de la délibération N° 31-2023 à N° 34-2023),

## Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 05 avril 2023.